



Konkurse - Faillites - Fallimenti

VS

1. **Débitrice: KCU IMMO AG**, Route du Simplon,
1906 CHARRAT
2. **Lieu et date de la mise aux enchères:** 1920 Martigny,
21.05.2015.
3. **Salle de l'enchère:** 10.00 heure, Office des faillites de Marti-
gny, Rue du Léman 29, salle de conférence au 1er étage
4. **Les conditions de vente seront disponibles à partir de:**
07.05.2015 jusqu'au 21.05.2015
- 4.1 **Lieu de dépôt des conditions de vente:** Office des Faillites de
Martigny
5. **Objets des enchères:** Terre de Charrat
Chapitre de KCU Immo AG, Charrat
Parcelle no 4716, plan no 11, nom local : Les Goillettes
Surface totale : 4'461 m²
Nature des immeubles :
Autre surface verte, 118 m²
Autre revêtement dur, 2'539 m²
Bâtiment industriel, No bât. 837, 1'804 m²
Estimation officielle par expert : Fr. 2'200'000.–
6. **Remarques:** Pour une désignation plus complète des immeu-
bles, on se réfère au registre foncier de Martigny dont un ex-
trait est déposé à l'office soussigné, ainsi qu'au rapport de
l'expert, à la disposition des intéressés. Les conditions de vente
et l'état des charges pourront être consultés à l'office des failli-
tes de Martigny dès le 7 mai 2015 sur rendez-vous préalable.
Renseignements au 027/606.17.44/30.
Pour les intéressés, une visite de l'immeuble aura lieu le lundi
11 mai 2015 à 14h00 directement sur place à 1906 Charrat,
Rte du Simplon 31.
Les enchérisseurs devront se munir d'un acte d'état civil (pièce
d'identité valable) ou, pour les sociétés, d'un extrait récent du
registre du commerce, ainsi que des sûretés nécessaires en ga-
rantie du paiement. Les intéressés sont rendus expressément
attentifs sur la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par
des sociétés suisses considérées comme étrangères en raison
d'une participation étrangère prépondérante.
Quel que soit l'adjudicataire, celui-ci devra verser une garan-
tie de Fr 200'000.– en espèces, séance tenante. Sont également
admis à titre de garantie : les chèques bancaires (chèques
émis par une banque, les autres chèques ne sont pas admis)

ou encore les garanties bancaires irrévocables et illimitées.
La vente est faite sans garantie ni de droit, ni de fait.

Office des faillites du district de Martigny
D. Moulin, Préposé
1920 Martigny 1

02082823

